



NOTE

L'ENSEIGNEMENT DE LANGUE RÉGIONALE EN FRANCE

Réunion au Ministère le 10/7/2017

Préambule

La FLAREP est la principale organisation en France représentative de l'enseignement de langue régionale et du bilinguisme en langue régionale.

À ce titre, elle a sollicité l'actualisation d'une nouvelle circulaire relative à l'enseignement des langues régionales et a participé activement à l'élaboration du nouveau texte (2017-072 du 12 avril 2017).

Le développement significatif de l'enseignement bilingue en langue régionale et la garantie de l'accès de toutes les familles à cette modalité pédagogique passe nécessairement par l'enseignement public (75 % des 90 000 élèves actuels).

La démarche de la FLAREP s'inscrit dans sa volonté première d'établir une relation constructive et suivie avec le cabinet du Ministère de l'Éducation Nationale dans l'objectif de passer à une phase de développement significatif de l'enseignement bilingue en langue régionale et de l'enseignement des langues régionales, après une période de 15 ans de mise en œuvre de l'organisation de ces enseignements au sein de l'Éducation Nationale. En outre, la relation de collaboration et de concertation entre la FLAREP et le Ministère doit permettre de parvenir à régler les dysfonctionnements récurrents et nombreux qui affectent le bon fonctionnement de l'enseignement des langues régionales au niveau des rectorats et des établissements, comme les réductions importantes de volume d'enseignement des langues régionales en section bilingue et la réduction des enseignements facultatifs au prétexte de la

réforme du collège, de l'autonomie des établissements et de la suppression des dotations spécifiques (cf. les synthèses communiqués pour chaque langue).

La FLAREP souhaite :

1. établir le principe de réunions régulières avec le Ministère de l'Éducation Nationale (deux fois par an) ;
2. établir un canal privilégié de communication avec le Ministère ;
3. entrer dans une phase de développement de l'enseignement bilingue et de normalisation de l'enseignement des langues régionales.

En outre, la FLAREP demande la résolution rapide de la situation incompréhensible et absurde du flamand et du franco-provençal.

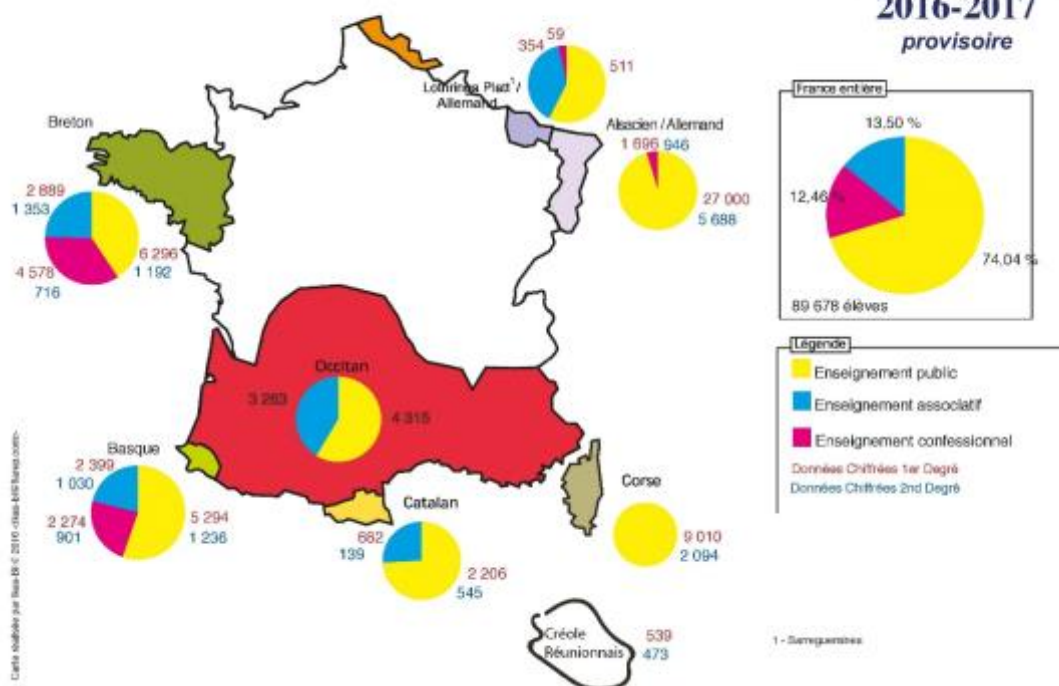
Ci-dessous le détail des points à traiter :

1. Volonté de travail suivi et de relation de partenariat avec le Ministère :
 - ➔ Faire remonter **l'information du terrain** : inquiétudes, problèmes, dysfonctionnements, progrès...
 - ➔ Réunions de travail et de **concertation** FLAREP - cabinet : au moins 2 fois par an
 - ➔ **Consultation** pour tout dispositif sur les langues régionales et le bilinguisme
2. Passer à une nouvelle étape de développement de l'enseignement des langues régionales et du bilinguisme :
 - ➔ Généralisation normalisée du **bilinguisme** partout où la demande est exprimée
 - ➔ **Initiation** à la langue régionale pour tous (avec l'appui des collectivités)
3. Objectifs de la FLAREP :
 - ➔ Contribuer à travailler dans une **relation de confiance** entre tous les acteurs de l'Éducation Nationale (des élèves et parents jusqu'aux rectorats)
 - ➔ **Développer le bilinguisme** en langue régionale, synonyme de :
 - excellence et amélioration des capacités et compétences
 - meilleurs résultats scolaires
 - ouverture à la diversité

- sauvetage et transmission des langues régionales en France au 21^{ème} siècle
- ➔ **Modèle pour l'ensemble de l'EN**
- ➔ Diffuser l'information sur le bilinguisme et les langues régionales :
 - **Colloque** annuel (Guyane en 2017)
 - Consolider le **site internet** de la FLAREP
- 4. Application de la législation et de la réglementation existantes (actuellement contestées et interprétées à la baisse par l'administration EN, sans intervention du MEN) :
 - ➔ **Loi** de programmation de l'école (information des parents, favoriser l'enseignement)
 - ➔ **Arrêté** du 16 juin 2017
 - ➔ **Circulaire** du 12 avril 2017
- 5. Urgence à résoudre le cas absurde, incohérent et injuste :
 - ➔ Prendre en compte **le flamand et le franco-provençal** sur la liste des langues régionales ouvrant droit à l'enseignement et à l'évaluation aux diplomes (brevet, baccalauréat, CAP, BEP...)
 - ➔ Constituerait un bon signe de la capacité de résoudre les blocages et un bon départ pour collaboration MEN – FLAREP.

Enseignements bilingues • Français / Langues Régionales

Rentrée 2016-2017 *provisoire*



Annexes et documents en cours d'élaboration (communiqués ultérieurement par mail) :

- Notes sur la situation et les besoins par région linguistique :
 - o Alsace
 - o Bretagne
 - o Flandre
 - o Pays Basque
 - o Pays Catalan
 - o Pays Occitans
 - o Savoie